



## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018 – 20H COMPTE RENDU



L'an deux mil dix-huit, le vingt deux janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Limouzinière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire.

Date de convocation : 16 janvier 2018

**Présents :** F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLE, C. CORMIER, D. COUTAUD, E. BOUTIN, S. DELAUNAY, C. DENIS, C. DI DOMENICO, V. JOUAN, J. ORIEUX, F. GUEDON, D. RAMBAUD, Nathalie LIVA, M. BRUNEAU.

**Excusé :** Julien GRONDIN pouvoir à C.CORMIER, Jean-Luc GOBIN pouvoir à Frédéric LAUNAY, E. CARDIN.

**Secrétaire de séance :** Nathalie LIVA.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2017 : approuvé à l'unanimité (*le compte-rendu sera mis à la signature au prochain conseil*).

### **Technique :**

1. Dispositif de vidéo protection.

### **Administration :**

2. Demande de subvention au titre de la DETR 2018.
3. Marché de maîtrise d'œuvre pour les aménagements extérieurs de la salle des sports.
  4. Contrat à durée déterminée en cas de vacance d'emploi.
  5. Actualisation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
6. Contrat groupe prévoyance : adhésion au groupement de Centre de Gestion 44.

### **Urbanisme :**

7. Rétrocession du domaine public du lotissement « Les Nouvelles » au profit de la commune.

### **Informations diverses :**

Extension de l'atelier municipal : lancement de la consultation

# Technique

## 1. Dispositif de vidéo protection.

La création de nouveaux bâtiments ainsi que l'augmentation des actes de vandalisme sur le domaine public, amènent à réfléchir sur les moyens de protéger le patrimoine communal. Le dispositif de vidéo protection est un moyen de diminuer ces dégradations, il permet également d'aider les forces de l'ordre à résoudre des affaires diverses (vandalisme, vol, agression, enlèvement ...).

Le Major PITON en charge de ce sujet au niveau départemental « référent sûreté » en charge de la prévention de la malveillance, et l'adjudant TANGUY de la COB de Saint Philbert de Grand Lieu « correspondant sûreté » ont présenté ce dispositif ainsi que le retour d'expériences de collectivités voisines.

Ce dispositif de vidéo protection en implantant des caméras sur le domaine public est réglementé :

- La conservation des images est autorisée pendant 30 jours maximum,
- Le matériel doit être conforme à l'arrêté technique du 03 août 2007,
- Une liste limite et nomme les personnes autorisées à visionner les images.

Les caméras doivent respecter la vie privée des habitants (floutage des habitations), leurs implantations doivent être matérialisées par des panneaux. Par ailleurs, les citoyens ont un droit individuel à visionner leurs propres images en remplissant un imprimé, à la condition que ce citoyen soit seul sur ces images.

Pour mettre en place ce dispositif, un dossier est à déposer en préfecture, puis l'autorisation est à renouveler tous les 5 ans.

Les caméras ont un rôle de dissuasion, elles sont utiles aux forces de l'ordre car elles permettent d'enregistrer les faits et d'avoir des éléments permettant l'identification des malfaiteurs. Elles permettent également de renforcer le sentiment de sécurité des habitants.

L'adjudant TANGUY informe que la commune de Saint Philbert de Grand Lieu a mis en place ce dispositif, depuis la gendarmerie a procédé à 47 réquisitions.

Parmi les 47 réquisitions, 16 affaires ont été résolues soit 1/3 des affaires, dont une tentative d'enlèvement.

Les frais supportés par Saint Philbert liés aux réparations ont diminué de façon significative, 50 000€ par an avant la mise en place du dispositif, 10 000€ en 2017.

Pour La Limouzinière, les lieux proposés pour l'implantation des caméras sont les suivants :

- Abords de la salle des sports,
- Abords du local jeunes,

- Abords du city stade,
- Abords de la place Sainte Thérèse,

Catherine DI DOMENICO et Cyrille CORMIER font remarquer que l'implantation de caméras en entrée de bourg serait utile pour résoudre des affaires de vandalisme et autres.

- Les entrées de bourg pourraient être intégrées dans ce dispositif dans un second temps.

Le schéma d'implantation précis proposé par l'entreprise retenue, sera présenté en réunion publique le 30 mars prochain.

Après présentation, Monsieur le Maire propose d'approuver la mise en place du dispositif de vidéo protection sur la commune de La Limouzinière en implantant des caméras sur le domaine public, et de l'autoriser à lancer une consultation pour la fourniture et la maintenance des caméras.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dispositif de vidéo protection, le premier schéma d'implantation et le lancement de la consultation.*

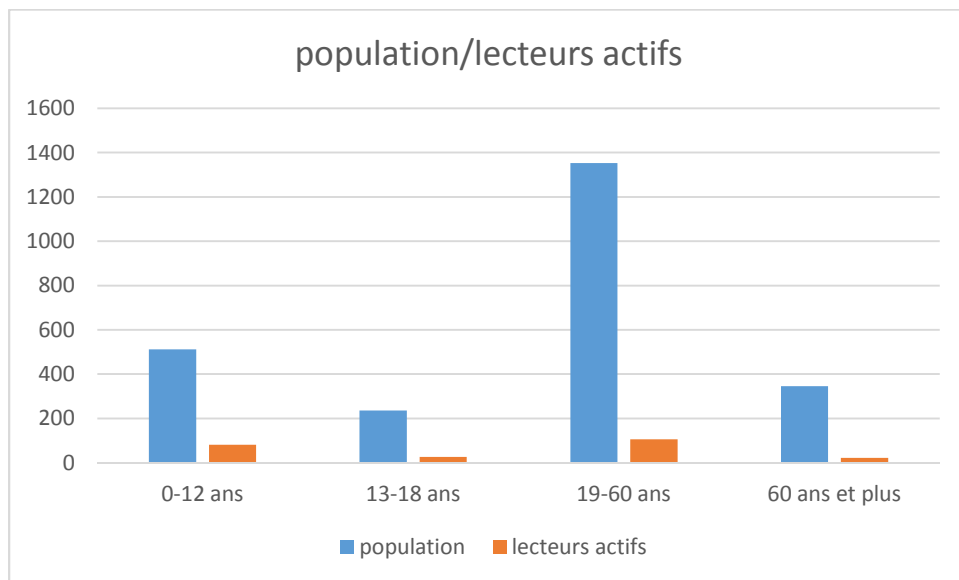
## Administration

### **2. Demande de subvention au titre de la DETR 2018.**

Monsieur le Maire informe que la préfecture a ouvert son programme de financement « DETR » au titre de l'année 2018.

Pour l'année 2018, Monsieur le Maire propose de déposer une demande pour le réaménagement de la bibliothèque. Madame Nathalie FAUCOND indique que le nombre d'inscrit est en baisse et très faible par rapport au nombre d'habitants.

<b>Tranches d'âge</b>	<b>population</b>	<b>lecteurs actifs</b>
0-12 ans	512	81
13-18 ans	235	26
19-60 ans	1353	105
60 ans et plus	345	22



Madame Nathalie FAUCOND explique que ce projet de réaménagement s’inscrit dans le projet culturel pour rendre la bibliothèque attractive et en faire un troisième lieu de vie, le réaménagement se traduira par :

- Le changement des assises et des tables,
- L’aménagement de l’espace accessible par l’escalier,
- L’aménagement d’une terrasse.

Madame Véronique JOUAN ajoute que le projet culturel sera intégré dans le projet éducatif jeunesse en cours de rédaction.

Le taux de la DETR varie entre 25 et 35% pour une dépense éligible plafonnée à 350 000€ HT.

	TTC
Aménagement terrasse	3 600,00 €
Assises poufs/fauteuils	7 752,00 €
Tables/chaises/présentation	4 220,00 €
Modernisation des rayonnages	2 390,00 €
	<b>17 962,00 €</b>

Madame Nathalie FAUCOND propose de réserver une enveloppe globale de 19 000€ au budget 2018 dédiée à l’aménagement de la bibliothèque, et de déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2018.

Monsieur le Maire propose d’approuver ces propositions et de l’autoriser à signer les documents nécessaires dans la limite de l’enveloppe allouée.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le projet d’aménagement de la bibliothèque et de réserver une enveloppe budgétaire de 19 000€ au budget 2018.*

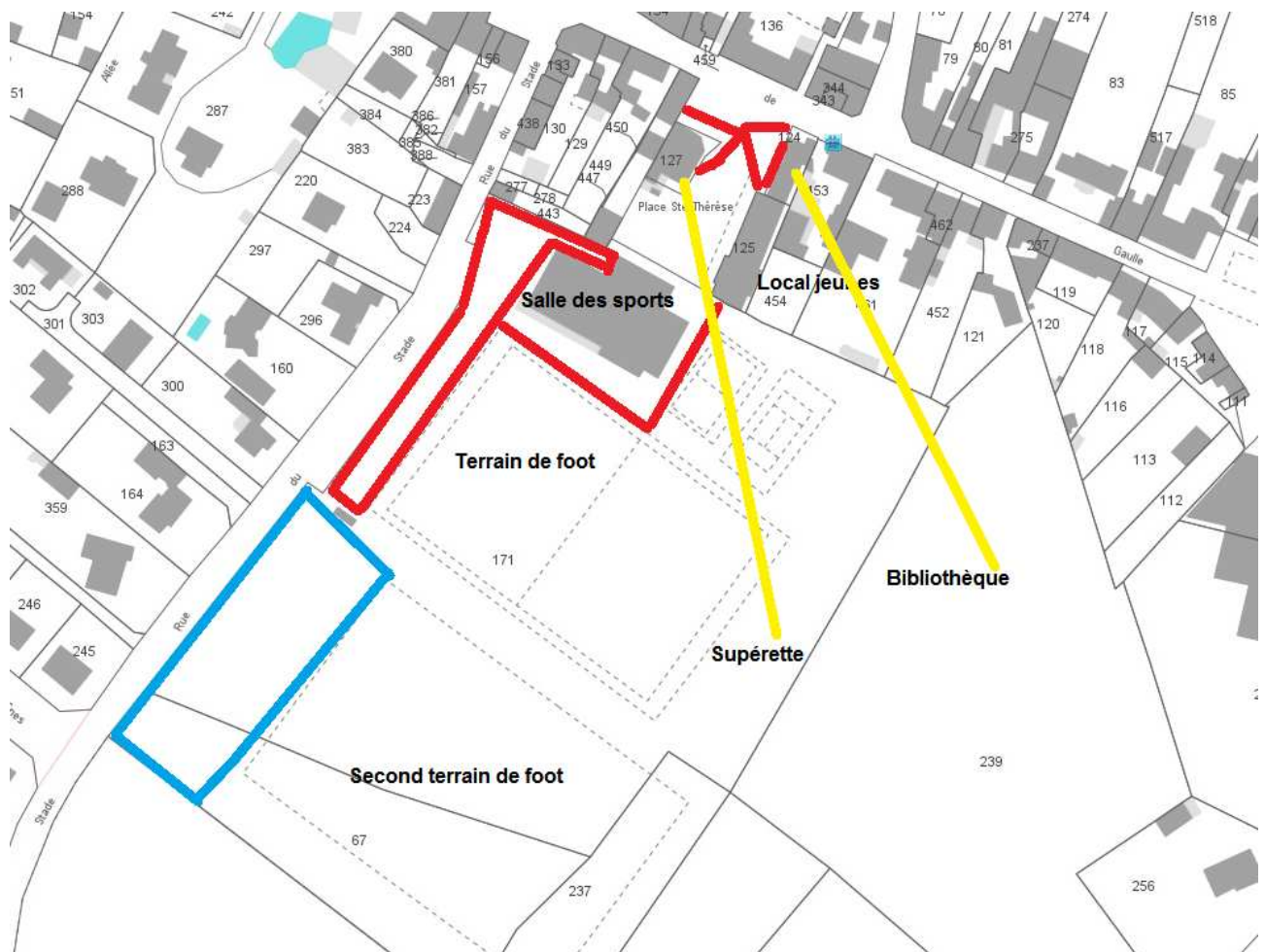
### 3. Marché de maîtrise d'œuvre pour les aménagements extérieurs de la salle des sports.

Monsieur le Maire informe, qu'une consultation a été réalisée pour la maîtrise d'œuvre consiste à l'aménagement des abords extérieurs de la salle des sports et de la place Sainte Thérèse en vu de créer des espaces de stationnement, des cheminements piétons et des accès aux bâtiments PMR.

Les travaux de voirie seront à réaliser en deux phases :

1. L'aménagement de la première zone du complexe sportif et de la place Sainte Thérèse et la rue du stade dans son intégralité,
2. L'aménagement de la seconde zone du complexe sportif.

Les travaux de la première phase devront être réalisés avant le mois d'août 2018.



La première mission comporte l'établissement d'un accord-cadre à bons de commande avec consultation des entreprises, comprenant la rédaction de l'intégralité des pièces et les missions suivantes :

- l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC),
- le Règlement de la Consultation (RC),
- l'Acte d'Engagement (AE),
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- le Bordereau de Prix Unitaires (BPU),
- l'analyse des offres des entreprises et l'établissement du rapport (ACT),
- la préparation de la notification de l'accord-cadre à l'entreprise retenue.

La deuxième mission comporte la maîtrise d'œuvre (AVP – PRO – VISA – DET – AOR) en faisant usage de l'accord-cadre à bons à commande préalablement établi.

Monsieur le Maire présente la meilleure offre reçue, celle de CDC CONSEILS, s'établissant comme suit :

Tableau au forfait suivant montant des travaux

Montant des travaux	de 50 000€ à 100 000€	de 100 000€ à 200 000€	de 200 000€ à 300 000€	de 300 000€ à 600 000€
Missions				
Esquisse	2 475,00 €	2 475,00 €	2 475,00 €	2 475,00 €
AVP	3 375,00 €	3 375,00 €	3 375,00 €	3 375,00 €
PRO	2 025,00 €	2 025,00 €	2 025,00 €	2 025,00 €
DCE	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €
ACT	1 575,00 €	1 575,00 €	1 575,00 €	1 575,00 €
VISA/EXE				
Phase 1	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Phase 2	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €
DET				
Phase 1	1 600,00 €	2 300,00 €	3 100,00 €	5 500,00 €
Phase 2	1 100,00 €	1 600,00 €	2 170,00 €	3 850,00 €
AOR				
Phase 1	740,00 €	740,00 €	740,00 €	740,00 €
Phase 2	740,00 €	740,00 €	740,00 €	740,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 880,00 €</b>	<b>17 080,00 €</b>	<b>18 450,00 €</b>	<b>22 530,00 €</b>

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de CDC CONSEILS et de lancer les études et les consultations nécessaires pour la réalisation des travaux d'aménagement des abords de la salle des sports et de la place Sainte Thérèse.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'offre de CDC CONSEILS pour l'aménagement des abords de la salle des sports et de la place Sainte Thérèse, et de lancer les études nécessaires.*

#### **4. Contrat à durée déterminée en cas de vacance d'emploi.**

Article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée : « Pour les besoins de continuité du service [...] faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ».

Monsieur le Maire rappelle que certains agents ont quitté la collectivité. Certains postes sont aujourd'hui vacants, et les recrutements sont en cours. Bien qu'une offre d'emploi ait été diffusée, le poste ne peut pas, dans l'immédiat, être pourvu par un fonctionnaire ou par un lauréat de concours.

- La durée du CDD est limitée à 1 an. Toutefois cette durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsqu'au terme de la durée initialement fixée au contrat, la procédure pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- Lorsqu'un agent contractuel, recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article 3-2 (faire face temporairement à la vacance d'un emploi), est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions englobent l'emploi qu'il occupe, il est au plus tard au terme de son contrat, nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

Les agents recrutés sur un emploi permanent par contrat à durée déterminée d'une durée supérieure à un an bénéficient chaque année d'un entretien professionnel.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le recours à des contractuels en cas de vacance d'emploi, et de l'autoriser à signer les contrats correspondants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le recours à des CDD pour vacance d'emploi et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour les signer.*

#### **5. Actualisation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

Compte tenu des évolutions survenues durant l'année 2017 au niveau des ressources humaines, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme suit :

Grade	Nombre de poste		Nombre d'heures hedbo	Pourvu Non pourvu
	TC	TNC		

Attaché territorial	1			P
Rédacteur principal de 1ère classe	1			P
Agent de maîtrise	1			P
Adjoint technique principal 2ème classe	3			P
Adjoint technique	1			P
Adjoint technique		1	30,55	P
Adjoint technique		1	30,867	NP
Adjoint technique		1	29,25	P
Adjoint technique		1	22,117	P
Adjoint technique		1	29,717	P
Adjoint technique		1	22,283	P
Adjoint technique		1	26,983	P
Adjoint technique		1	12,867	P
Adjoint technique		1	12,817	NP
Adjoint technique		1	22,7	P
Adjoint technique		1	13,4	P
Adjoint technique		1	4	NP
Adjoint technique		1	5,483	P
Adjoint d'animation	2			P
Adjoint d'animation		1	3,52	P
Adjoint d'animation		1	11,7	P
Adjoint administratif principal 2ème classe		1	28	P



Adjoint administratif territorial	1			NP
Adjoint administratif territorial		1	28	P
Adjoint territorial du patrimoine		1	16,233	P
<b>Total effectif</b>	10	18		
	<b>28</b>			

Monsieur le Maire précise qu'au sein des effectifs présentés ci-dessus, il y a :

- 1 poste de catégorie A, 1 poste de catégorie B, et 24 postes de catégorie C,
- 24 postes pourvus et 4 postes non pourvus (recrutements en cours),
- 23 femmes et 5 hommes.

Après présentation, Monsieur le Maire propose d'approuver l'actualisation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal au 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

## **6. Contrat groupe prévoyance : adhésion au groupement de commande du Centre de Gestion 44.**

Monsieur le Maire expose que le centre de gestion du 44 propose d'adhérer à un groupement de commande pour la passation d'une convention de participation au titre du risque prévoyance que va engager le centre de gestion en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984.

Il s'agit d'une participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents qui ont le choix d'y adhérer ou non. En cas de demi-traitement, les agents adhérents perçoivent un complément de salaire.

A l'issue de la consultation, la collectivité conservera la possibilité de ne pas signer la convention de participation proposée. Le montant de la participation sera précisé à la signature de la convention.

Monsieur le Maire propose au conseil d'adhérer à ce groupement de commande pour le contrat groupe prévoyance.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande du centre de gestion 44 pour le contrat groupe de prévoyance.*

## Urbanisme

### 7. Rétrocession du domaine public du lotissement « Les Nouvelles » au profit de la commune.

Monsieur le Maire expose que l'association syndicale du lotissement « les Nouvelles » a sollicité la commune pour la rétrocession des voiries, réseaux et espaces communs à la commune de La Limouzinière, matérialisés en jaune sur le plan ci-dessous.

Monsieur le Maire et Monsieur Julien GRONDIN adjoint en charge de la voirie, ont examiné ce dossier et propose d'accéder à la demande du lotissement.

Pour cela, Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter la demande du lotissement, en passant la voirie, espaces communs et réseaux en jaune sur le plan ci-dessous, dans le domaine public communal et de prendre en charge les frais d'acte s'élevant à 350€.



DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 044				Commune : 083		LIMOUZINIÈRE (LA)				
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
ZM	0420			LES NOUVELLES	0ha08a72ca					
ZM	0424			LES NOUVELLES	0ha01a68ca					
ZM	0443			LES NOUVELLES	0ha00a77ca					
ZM	0444			LES NOUVELLES	0ha00a39ca					
ZM	0472			LES NOUVELLES	0ha22a43ca					
ZM	0473			LES NOUVELLES	0ha10a03ca					
ZM	0474			LES NOUVELLES	0ha05a16ca					

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la rétrocession des espaces publics du lotissement les nouvelles au profit de la commune.

## Informations :

### Extension de l'atelier communal :

Monsieur le Maire expose que ce projet a été étudié par la commission bâtiment. L'extension doit être lancée en 2018 pour stocker le matériel de l'office municipal qui va devoir déménager compte tenu du projet d'aménagement du Bois Palais. Actuellement, l'office dispose d'un local de 60m<sup>2</sup>.

L'extension de l'atelier pourrait être réalisée le long du local existant du 8 mètres de large et 17 mètres de long, environ 120 m<sup>2</sup> de stockage.

### Ressources humaines, plusieurs recrutements en cours :

Monsieur le Maire informe des recrutements en cours :

1. Agent technique polyvalent en charge des espaces verts, poste titulaire : Freddy PROTEAU intégrera l'équipe début avril.
2. Agent technique polyvalent en charge de la maintenance des bâtiments : Jean-Charles HERVY intégrera l'équipe le lundi 29 janvier (CDD d'un an).
3. Agent technique polyvalent en charge de l'entretien des bâtiments et du service au restaurant scolaire : **poste à pourvoir dès que possible.**
4. Agent administratif en charge de l'accueil et de la communication : le recrutement est en cours de finalisation.

**CPIE** : Baptiste LEGROUX sera absent pendant 3-4 mois, il est remplacé par Yohann GAUDIN.

### **Chantier de la salle des sports :**

Monsieur Frédéric GUEDON et Monsieur Cyrille CORMIER informent que les couleurs intérieures sont choisies, le visuel sera envoyé aux conseillers municipaux.

### ➤ **Questions diverses.**

- **Calendrier 2018 des Conseils Municipaux :**

Lundi 05 mars 2018

Lundi 09 avril 2018

Lundi 28 mai 2018

Lundi 02 juillet 2018

Lundi 17 septembre 2018

Lundi 29 octobre 2018

Lundi 17 décembre 2018

### ➤ **Agenda :**

**Mardi 23 janvier 2018 :** Rencontre des neufs conseils municipaux du territoire à partir de 18h30 dans la salle de l'Abbatiale de Saint Philbert de Grand Lieu.

**Vendredi 30 mars à 18h30** à la salle Henri IV : réunion publique sur la vidéo-protection.

**Samedi 15 septembre 2018 :** inauguration de la salle des sports.

**Monsieur le Maire lève la séance à 22h05.**